





Note de présentation du compte administratif 2023 Budget général – commune de Mouxy

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit (en principe) être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes de fonctionnement	1 771 555.03 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 382 062.20€
Résultats de l'année 2023	389 492.83 €

ANALYSE

LES DEPENSES DE FONCTIONEMENT

PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES (EN MILLIERS D'EUROS)

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (charges réelles hors dépenses exceptionnelles et provisions) s'élève, en 2023. à 1 287K€.

Les charges réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

Postes de dépense	Montant en milliers d'€	Part dans le total des charges réelles (hors dépenses exceptionnelles et provisions)
011 – Charges à caractère général	387 K€	30%
012 – Charges de personnel	701 K€	55%
65 – Autres charges de gestion courante	154 K€	12%
66 -Charges financières	16K€	1%
014 – Atténuation de produits	28K€	2%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges exceptionnelles et provisions)	1 287K€	



Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion coura 10: 073-217301829-20240415-15042024P02_2-AR des divers services communaux notamment :

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 386 643.81€. Le chapitre 011 reste globalement stable (progression entre 2022/2023 de l'ordre de 3%). On observe toutefois un écart par rapport à les prévisions de 164 188.27€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 701 210.11 € pour l'année 2023. Elles étaient de 622 059.11€ en 2022 et de 604 706.35€ en 2021.

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) progressent de près de 13%

Il convient toutefois de prendre en compte les remboursements effectués par la sécurité sociale (indemnités journalières) ou par l'assurance de la collectivité lorsque les agents sont indisponibles (maladie, maternité, accident du travail) ; ces mécanismes conduisent à l'enregistrement d'une recette (section de fonctionnement) de près de 57K€ en 2023. Compte tenu de ces éléments, le montant des charges nettes de personnel est de 644K€ (contre 616K€ en 2022) soit une augmentation plus faible de l'ordre de 4.5%.

S'agissant des charges de personnel, l'année 2023 a été marquée par le départ en cours d'année de la secrétaire de mairie (3 mois de salaire en moins) ce qui a conduit mécaniquement à réduire l'impact des mesures revalorisation salariale prises au niveau national (revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3.5% à compter de juillet 2023, versement d'une prime inflation, revalorisation du SMIC en janvier et en mai et mesures catégorielles pour les agents de catégorie C).

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent, en 2023, à 154 219.29€.

En 2023, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 19 100€. Il convient également de relever une augmentation de près de 15 000€ de l'appel de fonds de l'ACEJ auprès de la commune entre 2022 et 2023.

Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 16 333.06€. Elles étaient de 16 480.85 € en 2022.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 666.59€.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Varia	tion
011	Charges à caractère général	377 065.82	386 643.81	2.54%	+ 9 577.99€
012	Charges de personnel	622 059.11	701 210.11	12.72%	+79 151.00€
014	Atténuation de produits	29 215.00	28 463.00	-2.57%	- 752.00€
65	Autres charges de gestion courante	139 374.73	154 219.29	10.65%	+ 14 844.56€
66	Charges financières	16 480.85	16 333.06	-0.90%	-147.79€
67	Charges exceptionnelles	2 374.18	666.59	-71.92%	- 1 707.59€
68	Dotation provisions	101.98	27.12		
T	otal des dépenses	1 186 671.67	1 287 562.98	8.50%	+ 100 891.31€

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID: 073-217301829-20240415-15042024D02_2-AR

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 4 003.90€
- Des recettes tarifaires (services périscolaires) : 126 548.25 soit une progression de près de 6% entre 2022/2023

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 33.03%
Taxe sur le foncier non bâti : 77.90%

Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires): 11.85%

L'augmentation du produit de la fiscalité directe locale (près de 9% entre 2022 et 2023 soit + 107K€) est liée à la revalorisation de 7.1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation national calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national. Le dynamisme fiscal est également lié à la progression des bases assujetties : construction de nouveaux logements ou d'additions de construction (piscine, annexe, extension…).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	1 132 860 €	1 192 275 €	1 299 360 €
Variation en pourcentage		+ 5.24 % / 2021	+ 8.98 % / 2022
Variation en valeur		+ 59 415 € / 2021	+ 107 085 € /2022

Autres recettes fiscales (attribution de compensation): le montant de l'attribution de compensation versée en 2023 par la communauté d'agglomération 5 861€¹ (montant stable en l'absence de nouveaux transferts de compétences en direction de Grand Lac).

Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

	Dotation forfaitaire	Dotation solidarité rurale	DGF (Dotation forfaitaire + dotation solidarité rurale)
2022	88 985 €	31 780 €	120 765 €
2023	89 391€	37 158 €	126 549 €

A noter que le montant de la dotation forfaitaire 2023 indiqué dans le tableau ci-dessus tiennent compte du retraitement de la somme de 31 251€ représentant le produit 2023 de la TADE imputé à tort sur le compte 74111 au lieu du compte 73223 (le montant de la dotation forfaitaire figurant au CA 2023 est porté 120 642€ au lieu de 89 391€ correspondant au montant alloué par l'état en 2023).

Le chapitre 74 regroupe également le FCTVA Fonctionnement et les compensations versées par l'Etat pour les exonérations de taxes foncières décidées par l'état.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés (boulangerie, Micro-crèche et location salle des fêtes). Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 27 000€.

¹ <u>Attribution de compensation</u>: principal flux financier entre les communes et la communauté de communes ; elle correspond schématiquement à la différence entre les ressources transférées (produit de la fiscalité économique au moment de la création) et les charges transférées en lien avec les compétences confiées à l'intercommunalité.

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le ID 073-217301829-20240415-15042024D02_2-AR

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 1 049.58 €. Il correspond à antérieurs.

Atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements provenant de l'assurance et de la CPAM suite aux arrêts maladie des agents ; le montant de ces remboursements est de 57 053.32€ ; il était de 5 674.16 € en 2022.

Produits financiers (chapitre 76):

Le placement sur un compte à terme auprès du Trésor public de 1.2M€ a généré des intérêts à hauteur de 21K€ (taux applicable 2.15% et durée de placement de 9 mois)

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	881 638.61	874 904.12	1 169 871.81	33.71% + 294 967.69€
013	Atténuation de charges	10 309.72	5 674.16	57 053.32	+51 379.16€
70	Produits des services	127 149.78	134 002.15	140 308.95	4.71% + 6 306.80€
73	Impôts et taxes	1 194 656.79	1 247 816.90	1 332 495.77	Non significatif car erreur
74	Dotations et participations	149 501.48	141 927.29	184 563.55	imputation entre les deux chapitres portant sur une somme de 31 251€)
75	Autres produits (dont loyers)	25 444.34	24 523.43	30 612.86	24.83% + 6 089.43€
76	Produits financiers	0.00	0.00	21 285.00	
77	Produits exceptionnels	8 562.03	2 555 569.54	1 049.58	

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT

Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	2 340 362.86 €
Dépenses d'investissement	- 739 402.36 €
Résultats de l'année 2023	1 600 960.50€

Excédent à reporter au budget primitif 2024

1 600 960.50 €

Solde des restes à réaliser : 135 009.11 €

ANALYSE

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève en 2023 à 735 216.36€.

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 98 471.47 € en 2023.

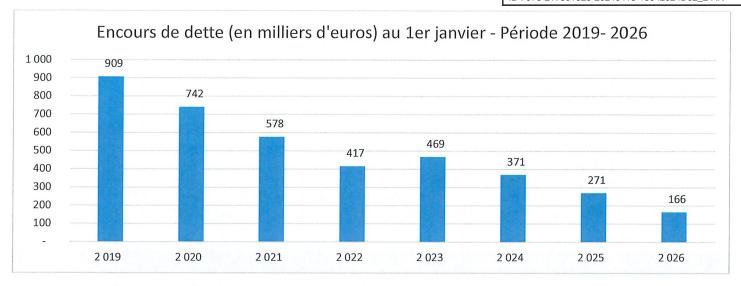
Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID: 073-217301829-20240415-15042024D02_2-AR



Pour mémoire, la commune a 3 emprunts contractés, à taux fixes.

Organisme emprunteur	Objet de l'emprunt	Année 1ère échéance	Année dernière échéance	Taux	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/2023	Nature taux	Durée
Emprunt CE	Centre bourg 2ème tranche	2012	2026	4,55%	240 000,00	61 666,76	Taux fixe	15
Emprunt CRCA	Divers investissements	2023	2032	2,59%	150 000,00	136 681,86	Taux fixe	10
Emprunt CRCA	Centre bourg 2ème tranche	2011	2026	4,35%	800 000,00	172 305,38	Taux fixe	15
		The second second		3,83%		370 654,00	Excise States	

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 370 654 €.

Chapitres 21 et 23

Le montant des restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées avant le 31 décembre 2022 mais non mandatées sur l'exercice 2023) est de 150 009.11€.

Compte d'immobilisations	Somme de Liquidé
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	1 087,20 €
2111 - Terrains nus	8 101,20 €
2117 - Bois et forêts	3 036,25 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	69 723,44 €
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	101 945,50 €
2151 - Réseaux de voirie	277 482,18 €
2152 - Installations de voirie	2 454,00 €
21538 - Autres réseaux	51 997,45 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	91 109,98 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	1 186,56 €
2183 - Matériel informatique	3 860,50 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 024,76 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	22 735,87 €
Total général	636 744,89 €

Les dépenses d'équipement 2023 s'élèvent à 636 744.89 €

Le taux de réalisation du budget d'investissement en ce qui concerne les dépenses d'équipement est de 71% en 2023, soit :

Prévisions dépenses d'équipement 2023	1 110 470.58 €
Dépenses équipement 2023	636 744.89 €
Restes à réaliser (RAR) 2023	150 009.11 €
Total dépenses équipement réalisées	786 754.00 €



ID: 073-217301829-20240415-15042024D02_2-AR

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 340 362.86 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles (391 525.12 €).
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 127 148 € (chapitre 13) qui émanent principalement du département en 2023.
 - Du FCTVA pour 32 087 €
 - De la taxe d'aménagement pour 230 218.56 €

Taux de réalisation

- Du solde excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 1 854 338.52 €.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 94 499.22 €

3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	star elements bearing
en K€	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	1 271
Recettes réelles de fonctionnement	1 767
Epargne de gestion	496
Charges financières	16
Epargne brute	480
Remboursement en capital (+caution)	98
Epargne nette	381

Le taux d'épargne nette qui exprime la part des recettes de fonctionnement pouvant être employée par la commune à la réalisation de ses investissements est de 22% ce qui représente un indicateur extrêmement favorable (taux moyen constaté pour les communes de la même strate démographique de l'ordre de 11%)
La capacité de désendettement qui mesure la pression des charges de dette est également très correcte (un peu moins d'une année).

4. LE SOLDE GLOBAL DE CLOTURE

Le solde global de clôture (fonds de roulement) s'établit à 3 160 325.14€ à la fin de l'exercice 2023.

Vu pour être annexé à la délibération n°15042024D02_2 portant approbation du compte administratif 2023.

Le Secrétaire,

José BONICI

Le Maire,

Armelle PERSON,